

## PASSAGE

### PASSAGE :

L'étymologie du mot remonte au latin *passus* qui veut dire « pas » et renvoie au mouvement, à l'action de traverser un espace (J.-F. Geist, *Le passage*).

1. *Lieu ou chemin par lequel il est nécessaire ou commode de passer pour aller d'un point à un autre*  
2. (1835) *Petite rue interdite aux voitures, généralement couverte (traversant souvent un immeuble) qui unit deux artères (Le Robert, Le dictionnaire de la langue française).*

Un passage est une petite voie, dans un îlot, un quartier, etc. Il a pour fonction de raccourcir, desservir, protéger ou faciliter la circulation du piéton de manière privilégiée. Il peut être ouvert ou couvert et servir aux activités commerciales.

Dès les premières civilisations, le passage a été utilisé pour infiltrer des îlots denses et souvent anarchiques, facilitant ainsi la circulation dans la ville.

Le terme *passage* comprend le passage non couvert et le passage couvert.

Les exemples de l'histoire de l'architecture mettent en illustration divers passages.

En effet, les **colonnades** de l'Antiquité, les **bazars** orientaux, les **androne** (1) des bastides, les **venelles** (2) des villages montagnards qui sont souvent en escalier, la **galerie** (3) des cloîtres, celle des places de marchés, le franchissement des **portes de villes** (4) moyenâgeuses où se tenait la garde, les fameux **traboules** (5) lyonnais qui, grâce à une convention avec la ville, sont depuis peu entretenus et d'accès libre à tous, des passages aériens (6) qui relient deux bâtisses, tous entrent en ligne de compte.

Les villes du Moyen-Âge ont valorisé la création d'un réseau de voies de communication très étroites et variées qui mettaient à profit les rares espaces vacants.

« La lumière moderne de l'insolite. [...] Elle règne bizarrement dans ces sortes de galeries couvertes qui sont nombreuses à Paris aux alentours des grands boulevards et que l'on nomme d'une façon troublante des passages, comme si dans ces couloirs dérobés au jour, il n'était permis à personne de s'arrêter plus d'un instant. [...] Le grand instinct américain, importé dans la capitale par un préfet du Second Empire, qui tend à recouper au cordeau le plan de Paris, va bientôt rendre impossible le maintien de ces aquariums humains [...] qui méritent pourtant d'être regardés comme les recéleurs de plusieurs mythes modernes, car c'est aujourd'hui seulement que la pioche les menace, qu'ils sont effectivement devenus les sanctuaires d'un culte de l'éphémère [...] » Aragon, *Le paysan de Paris*, « Le passage de l'Opéra »

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le développement d'une spéculation foncière change la donne. On aménage des voies de communication plus larges, afin de permettre une exploitation optimale des parcelles. L'aménagement des espaces publics devient de plus en plus important, ce qui induira la naissance et l'essor du passage couvert à vocation commerciale. À partir de 1820, le terme *passage* sera approprié à des espaces couverts s'assimilant aux galeries.

« Le passage est une voie réservée aux piétons, qui relie deux rues animées ; il est bordé sur chacun de ses côtés de rangées de boutiques ; il est couvert d'un toit vitré qui lui assure un éclairage zénithal. Il peut comporter en étages d'autres boutiques ou bien des logements. C'est un espace public aménagé sur un terrain privé, un espace intérieur en extérieur » (*Encyclopædia universalis*, t. 17).

Dans le cas le plus banal, le passage couvert traverse un îlot en ligne droite, comme à Paris le passage du Grand-Cerf (7) ; il prend aussi des formes plus complexes avec des déboitements axiaux, comme le passage Jouffroy (8). Il établit un lien entre différents niveaux, tel le passage Pommeraye à Nantes (9). Ce même siècle aura vu l'engouement et le déclin de ces passages couverts.

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, l'urbanisme tend à l'éra-

dication de ce « condensé de vie urbaine qu'était le passage », non conforme aux nouvelles préoccupations hygiénistes (*Encyclopædia universalis*).

Dans les années 1950, Le Corbusier a réinterprété le passage en l'incluant dans ses unités d'habitations. Il conçoit dans la Cité radieuse l'aménagement de rues intérieures. Chaque étage est un quartier desservi par une rue. Les passages des troisième et quatrième étages sont destinés aux commerces (10).

Depuis les années 1970, on voit un regain d'intérêt pour les anciens passages et beaucoup d'entre eux ont été réhabilités.

Le terme *passage* est aussi décliné pour désigner d'autres aménagements.

-Le passage piéton est un aménagement urbain relativement récent, il a subi différentes évolutions (11). Tant que la circulation urbaine n'était pas trop développée, les piétons se confondaient avec les véhicules (12). Puis il devint une nécessité, d'abord clouté (13) puis signalé par des bandes blanches, plus visibles, mais peu esthétiques. Aujourd'hui, on tend actuellement à aménager et à signaler cette priorité piétonne de façon plus originale, plus sensible, soit par l'adoption d'un plan incliné reliant le trottoir au niveau

de la voie, soit – mieux encore – , afin de marquer la priorité du piéton sur le véhicule, en reliant les trottoirs de part et d'autre de la voie et en ménageant avant le passage deux plans inclinés sur la voie destinés à inciter les véhicules à ralentir (16).

-Le passage à niveau est l'endroit où une route coupe une voie ferrée au même niveau, une barrière interdit l'accès au passage des trains. Il en existe deux types : ceux qui roulent (14) et ceux qui se lèvent (15). Il pourrait y avoir une recherche de « design » pour améliorer l'esthétique de ces passages.

-Le passage aérien (17) peut avoir son utilité pour relier deux îlots entre eux à l'écart de la circulation et des intempéries.

-Le passage souterrain (18) est un tunnel qui passe sous une voie de communication. Lorsqu'il est réservé aux piétons, il peut, comme dans la « ville nouvelle » de Cergy, à l'initiative d'un artiste, donner lieu à une fresque murale colorée avec un éclairage adapté apportant aussi un sentiment de gaieté et de sécurité, de jour comme de nuit.

Aujourd'hui, dans les quartiers nouveaux ou les ensembles d'habitations (19), le passage reste un élément de la composition urbaine utile et agréable pour faciliter l'accès des piétons. Lorsqu'il est à l'air libre, il doit permettre l'accès des véhicules de service (pompiers, ambulances, déménageurs, etc.) et donner l'occasion aux enfants de pratiquer les jeux de leur âge à l'abri des dangers de la rue, sans gêner les riverains.

V. ANDRONE, GALERIE, ÎLOT, RUE, TRABOULE, VENELLE.

